provinces a été vu d'un œil favorable, nonseulement par nos hommes d'état qui, depuis des années, l'envisageaient comme la mesure la plus propre à mettre un terme aux difficultés qui arrêtaient la législation du pays, mais encore par les principaux hommes d'état de la métropole, qui regardent la proposition comme un noyen efficace de créer une puissante nation et aussi de maintenir sur ce continent les institutions monarchiques. (Ecoutez!) M. l'ORATEUR, quelle qu'ait put être la divergence d'opinions qui a donné lieu aux discussions prolongées de la conférence, il y a néanmoins un point qui, à en juger par les discours des délégués ainsi que par les résolutions elles-mêmes, semble avoir été accueilli avec la plus parfaite unanimité, je veux parler de l'expression de notre loyauté et de notre attachement à la couronne de la Grande-Bretagne. (Ecoutez!) L'on aurait pû croire inutile d'exprimer ce sentiment dans les résolutions; néanmoins, voici qu'on le trouve ainsi énoncé dans la première :-

"Une union tédérale sous la couronne de la Grande Bretagne aurait l'effet de sauvegarder les intérêts les plus chers et d'accroître la prospérité de l'Amérique Britannique du Nord."

Quant à l'avenir que nous réserve cette union projetée, il est singulier de voir ce qui a été dit et écrit à ce sujet ; les uns prétendent qu'elle entraînera inévitablement notre séparation de la mère-patrie et finalement notre indépendance ; et les autres affirment, avec non moins d'assurance, qu'elle produira l'annexion aux Etats-Unis. (Ecoutez!) Quelque puisse être le résultat final de cette union, il n'en est pas moins avéré par tout le monde qu'un changement quelconque est devenu nécessaire dans les relations actuelles entre le Haut et le Bas-Canada; il est donc satisfaisant d'apprendre que l'on a enfin trouvé un moyen d'apaiser les animosités qui ont si souvent ou pour théâtre l'enceinte même de cette chambre. (Ecoutez!) Nous pouvous nous féliciter, M. l'ORATEUR, du fait que pendant que nos voisins sont engagés dans une lutte sanguinaire au sujet du maintien de leur constitution, il nous est permis de discuter librement et sans entraves une mesure d'une si grande importance pour nous, et qui est appelée à créer une révolution, pacifique il est vrai, mais une révolution dans nos institutions politiques, et cela avec la sanction du gouvernement auquel nous devons allégeance! (Ecoutez!) Les dispoitions de cette mesure ont été publiées et

commentées par tout le pays; bien plus, elles ont été discutées à fond dans grand nombre de localités. Dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, le sujet de la confédération a cté le thème de la dernière élection. et je suis en position d'affirmer qu'à peu d'exceptions près, l'opinion publique y est favorable au projet. (Ecoutoz!) Il s'est bien dans quelques rares cas trouvé des hommes marquants qui ont prétendu qu'ils n'étaient pas d'avis que nous devions former partie de cette union, mais c'était l'exception. L'un de ces messieurs, le préfet d'un des plus importants cantons de mon comté, était présent à une grande assemblée des électeurs; or, après avoir prononcé son discours, il no s'est pas rencontré une seule voix pour faire écho aux sentiments exprimés par lui-(Ecoutez!) Un autre, ex-préset et ex-membre du parloment, bien qu'il n'ait jamais eu l'honneur de siéger dans cette chambre, porta également la parole devant une assemblée considérable, mais avec le même résultat. La seule opposition qui se soit manifestée, dans tout le cours de la lutte, ne s'adressait aucunement au projet même, mais à des questions de détail. (Ecoutez!) Ce fut surtout la constitution de conseil législatif à laquelle l'on s'est le plus attaqué; mon adversaire prétendait que le chambre haute devait rester élective, tel qu'aujourd'hui, au lieu d'être nommée par la couronne, comme le veut la mesure actuelle. Je suis prêt à corroborrer ce qu'a dit l'autre soir l'hon. président du conseil, lorsqu'il 8 affirmé qu'il n'hésiterait pas à se présenter devant aucune classe d'électeurs libéraux du Haut-Canada et à leur faire ratifier co principe. (Ecoutez!) I'u moins c'est ce que témoigne le résultat de l'élection de South Ontario. J'admets volontiers que le peuple n'a pas demandé de modification à la constitution du conseil législatif; mais il ne suit par de là qu'il veuille rejeter le projet dans son ensemble pour la raison que les résolutions comportent ce changement. (Ecoutes!) Lorsque l'on a cherché à faire croire à mes commettants qu'en appuyant le principe de la nomination par la couronne, je travaillais à créer une aristocratie dans ce pays, et que le résultat en serait que les terres de cette province fin raient un jour par devenir la propriété exclusive d'une classe privilégiée, j'ai répliqué que tel n'avait pas été le cas dans le passé, et que dans un pays comme le nôtre, un fait de ce genre ne pourrait jamais se produire; j'ajoutai en